

# CHECKLIST DES DÉMARCHES À L'ARRIVÉE

Vous arrivez en France pour effectuer un doctorat à l'Université Grenoble Alpes ?  
Retrouvez ici les étapes à effectuer pour bien vous installer, et ainsi profiter de votre séjour !

## ENTRER DANS MON LOGEMENT

- Souscrire un contrat d'assurance habitation auprès d'une mutuelle étudiante, d'une banque, ou d'une compagnie d'assurance.
- Signer mon contrat de location (bail) en 2 exemplaires.
- Effectuer l'état des lieux d'entrée et récupérer mes clefs.
- Si les charges d'eau, d'électricité, de gaz ou d'internet ne sont pas comprises dans le loyer : choisir les fournisseurs et souscrire des contrats.

## OUVRIR MON COMPTE EN BANQUE

- Constituer mon dossier d'ouverture de compte : pièce d'identité, justificatif de domicile en France, et si je les ai, justificatif de mon statut de doctorant, et contrat de travail.
- Choisir ma banque et prendre rendez-vous en agence pour l'ouverture de compte.

## SOUSCRIRE UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE

- Vérifier que mon assurance habitation n'inclut pas déjà une assurance responsabilité civile vie privée. Sinon, souscrire mon assurance auprès d'une mutuelle étudiante, d'une banque, ou d'une compagnie d'assurance.

## M'INSCRIRE À L'UNIVERSITÉ

- Si ce n'est pas déjà fait, finaliser la phase d'admission au sein de mon **École doctorale**.
- Si je suis concerné, m'acquitter de la CVEC et régler mes frais d'inscription.
- Finaliser mon inscription au niveau du **Collège doctoral**, et récupérer ma carte d'étudiant.

## M'AFFILIER À L'ASSURANCE MALADIE (SÉCURITÉ SOCIALE)

Avoir une assurance santé est obligatoire pendant toute la durée de mon séjour.

- Vérifier si je dois m'inscrire à l'assurance maladie française sur le portail UGA International, rubrique Assurances > Assurance santé > Assurance maladie et complémentaire santé.

Si je dois m'inscrire :

- Transmettre tous les documents demandés pour pouvoir obtenir mon attestation de droits à l'assurance maladie, et plus tard ma carte Vitale.
- Choisir un médecin référent (« traitant ») et le déclarer à l'assurance maladie.

## SOUSCRIRE UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (MUTUELLE)

L'assurance maladie ne couvre pas la totalité des frais médicaux.

- Pour être mieux remboursé, souscrire un contrat individuel de complémentaire santé, ou adhérer au contrat collectif de complémentaire santé de mon employeur.

**À savoir :** Si je suis inscrit à l'assurance maladie française et que mes ressources sont limitées, je peux faire une demande de « Complémentaire Santé Solidaire » auprès de la CPAM.

## VALIDER MON VISA OU DEMANDER UN TITRE DE SÉJOUR

Si je suis arrivé en France avec un visa :

- Dans les 3 mois suivant mon arrivée en France, en fonction de mon type de visa, suivre la procédure indiquée sur le portail UGA International, rubrique Visas et titres de séjour > Conditions d'entrée et visas > Les démarches à l'arrivée.

## AIDE AU LOGEMENT CAF

- Si je suis éligible, et si j'en ai besoin, demander une aide financière pour le paiement de mon loyer auprès de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales).

**FAMILLE :** Si je viens avec ma famille, consulter le portail international de l'UGA pour connaître leurs droits et leurs démarches à l'arrivée (assurance maladie, scolarisation, etc.).



### POUR EN SAVOIR +

Consultez le portail international de l'UGA  
> [international.univ-grenoble-alpes.fr/votre-sejour-a-l-uga/](https://international.univ-grenoble-alpes.fr/votre-sejour-a-l-uga/)  
Rubrique Les étapes de votre séjour

### BESOIN D'AIDE ?

Contactez l'International Students & Scholars Office (ISSO)  
**À Grenoble :** [isso@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:isso@univ-grenoble-alpes.fr)  
**À Valence :** [isso-valence@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:isso-valence@univ-grenoble-alpes.fr)